

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
02/2/7
DOSSIER N°6103**

**SYNDICAT MIXTE CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE
ET DE L'ART TISSÉ: MODIFICATION DES STATUTS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine DEFEMME à Jérémie SAUTY
Thierry GAILLARD à Marie-Christine BUNLON
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : SYNDICAT MIXTE CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET
DE L'ART TISSÉ: MODIFICATION DES STATUTS**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,*

VU la loi 3DS du 21 février 2022 ;

VU le rapport CD2024-02/2/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Accueil et Attractivité,

DÉCIDE,

- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé tels qu'adoptés par le Comité Syndical du 17 novembre 2023, joints à la présente délibération, afin de permettre la participation et le vote dématérialisés lors des comités syndicaux. L'article concerné par cette modification est le numéro 5-2-1 Réunions du comité syndical ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET